



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 57005

Texte de la question

M. Alain Vidalies attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la pétition de diverses associations en faveur de l'instauration d'une « Journée nationale de la Résistance » visant à commémorer la création du Conseil national de la Résistance le 27 mai 1943. Selon ses promoteurs, cette initiative permettrait ainsi de transmettre aux jeunes générations le message de la Résistance, afin que les leçons du passé ne tombent pas dans l'oubli et de rappeler la nécessité du combat permanent contre le racisme et la xénophobie. En conséquence, il lui demande de lui fournir son appréciation sur cette proposition.

Texte de la réponse

Diverses associations ont émis le souhait que le 27 mai, jour anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance en 1943, soit célébré comme « Journée nationale de la Résistance ». Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants comprend ce vœu, qui permettrait de conserver la mémoire d'un aspect particulièrement important de l'histoire du second conflit mondial sur notre territoire, d'une époque tragique et glorieuse. Il relève du devoir de mémoire de transmettre à la jeunesse les valeurs universelles des droits de l'homme et du citoyen, les valeurs de la République, ainsi que celles de la démocratie, de l'humanisme et de l'esprit de solidarité et de fraternité qu'illustre au plus haut point la Résistance. C'est tout le sens de la politique de mémoire menée par le secrétaire d'Etat. Celui-ci tient à préciser notamment que, dans cette perspective, le ministère de l'éducation nationale organise chaque année, en collaboration avec ses services et avec l'appui des enseignants et des associations de combattants, le concours national de la Résistance et de la déportation. C'est dans le même esprit que sont encouragés dans les collèges les programmes d'action éducative consacrés à la Résistance ainsi que les voyages d'étude sur les hauts lieux de la Seconde Guerre mondiale. Outre le concours national de la Résistance l'idée de s'appuyer sur la date du 27 mai pour faire réfléchir les jeunes des écoles et des lycées à l'esprit de la Résistance, mérite d'être examinée. Pour autant, s'il est souhaitable de se référer à cette date pour que soient à l'honneur ceux qui ont été les acteurs de la libération de la France et qui ont incarné les valeurs de la République et pour dialoguer avec la jeunesse afin de promouvoir les valeurs de la Résistance, il serait plus délicat de faire du 27 mai la date de la commémoration de la Résistance.

Données clés

Auteur : [M. Alain Vidalies](#)

Circonscription : Landes (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57005

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 509

Réponse publiée le : 2 avril 2001, page 1940